

Arch assurances Canada Itée

Notre Engagement à Protéger Votre Vie Privée

Arch assurances Canada Itée (« Arch »), s'engage à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels.

I. Loi

La loi fédérale connue sous l'appellation « **Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques** » et les lois provinciales similaires (les « **lois sur la protection de la vie privée** ») régissent la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels chez Arch.

II. Qu'est-ce qu'un « renseignement personnel »?

De façon générale, dans les textes de lois sur la protection de la vie privée, le renseignement personnel est défini comme un renseignement concernant un individu identifiable ou un renseignement permettant d'identifier un individu, à l'exclusion du nom et du titre d'un employé d'une entreprise et de l'adresse et du numéro de téléphone de son lieu de travail. À titre d'exemple, Arch recueille des renseignements personnels tels que votre adresse, date de naissance, adresse courriel, renseignement sur la santé ou dossier de conduite.

III. Collecte de renseignements personnels

A. Collecte de renseignements par un tiers

Tous les consommateurs souscrivant de l'assurance (ou considérant souscrire de l'assurance) par l'entremise d'Arch le font en étant conseillés par un **courtier d'assurance indépendant**, professionnel, détenant un permis, par un conseiller juridique ou par d'autres tiers. Ce courtier, conseiller juridique ou autre tiers recueille vos renseignements personnels et les fournit à Arch et possiblement à d'autres compagnies d'assurance. Cet échange de renseignements personnels est nécessaire aux assureurs afin d'évaluer votre profil de risque et de vous soumettre une proposition en ce qui concerne le coût de la police d'assurance visée.

B. La collecte de renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par le tiers dépendront de la couverture d'assurance que vous recherchez. Les renseignements personnels recueillis incluront vos coordonnées, les renseignements nécessaires à l'évaluation de votre proposition d'assurance ainsi que ceux nécessaires à vous soumettre une proposition en ce qui concerne le coût de l'assurance visée.

Ainsi, si vous désirez acheter une assurance « titre » par l'entremise d'Arch, les renseignements suivants vous seront demandés : (i) les noms des propriétaires de la propriété et en quelle qualité détiennent-ils ces titres (ii) la façon dont la propriété sera utilisée et (iii) les détails concernant tous les hypothèques et autres prêts garantis par le titre de la propriété. À titre d'exemple, si vous désirez acheter de l'assurance de la Direction, les renseignements suivants vous seront demandés par Arch : (i) la période au cours de laquelle vous étiez un administrateur (ii) votre rôle au sein du conseil (iii) les antécédents de sinistre relativement à vos postes actuels ou antérieurs d'administrateur.

De même, si vous souffrez de dommages corporels, il pourrait être nécessaire de divulguer les renseignements sur vos traitements médicaux à divers tiers fournisseurs tels des experts en sinistres.

Si vous ne comprenez pas la raison pour laquelle on vous demande certains renseignements personnels, demandez-en simplement la raison au courtier ou au tiers vous en faisant la demande. Ces derniers doivent être en mesure d'expliquer la raison de leur demande. Des renseignements personnels sont également recueillis dans le cadre du traitement, de l'évaluation et du règlement d'une réclamation d'assurance. Les renseignements ainsi recueillis portent sur la nature de la réclamation, la perte subie en raison de cette réclamation et le paiement de toute indemnité d'assurance.

Arch assurances Canada Ltée

IV. Utilisation et divulgation de renseignements personnels par Arch

Arch utilise et divulgue les renseignements personnels recueillis pour diverses raisons:

- évaluer une proposition d'assurance pour un produit donné;
- soumettre une proposition en ce qui concerne le coût de la police d'assurance visée;
- communiquer avec un client au sujet d'une police d'assurance;
- confirmer les renseignements recueillis par le client;
- évaluer et régler une réclamation;
- détecter et prévenir la fraude;
- offrir et fournir des produits d'assurance et des services répondant aux besoins du client;
- analyser les risques et les résultats d'entreprise et
- comme la loi le permet ou l'exige.

Arch peut partager vos renseignements personnels avec ses entreprises affiliées et avec des tiers fournisseurs de services, mais uniquement aux fins énoncées aux présentes politiques de protection de la vie privée. Certaines de ces entreprises ou certains de ces gens peuvent être aux États-Unis, en Europe et aux Bermudes. Les tribunaux, les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de ces pays peuvent être en mesure d'accéder à vos renseignements personnels.

Arch peut transférer vos renseignements personnels lors de la vente d'une partie ou de la totalité de son entreprise, or lors d'une fusion, d'un regroupement, d'une association d'affaires, d'une réorganisation, d'une restructuration de son capital, de la vente de ses actions, ou d'autres transactions similaires conformément aux lois applicables.

Arch ne vend jamais de renseignements personnels ou autres renseignements vous concernant aux organismes de bienfaisance, aux entreprises de marketing direct ou autres groupes similaires.

V. Consentement

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Arch, de vos renseignements personnels aux fins énoncées aux présentes politiques de protection de la vie privée, en fournissant à Arch directement ou par l'entremise d'un tiers de tels renseignements personnels. Sous réserve de certaines obligations juridiques ou contractuelles et d'un préavis raisonnable, vous pouvez retirer votre consentement en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements personnels. Cependant, ce retrait de votre consentement peut nous empêcher de vous fournir le produit ou service demandé.

Si vous fournissez à Arch directement ou par l'entremise d'un tiers les renseignements personnels d'une autre personne, nous présumons que vous avez obtenu le consentement de cette personne en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins énoncées aux présentes politiques de protection de la vie privée.

Arch assurances Canada Ltée

VI. Conservation et protection de renseignements personnels

Arch conserve vos renseignements personnels aussi longtemps que raisonnablement nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles ces renseignements ont été recueillis ou conformément aux exigences de la loi.

Arch maintient des mesures de protection physiques, organisationnelles et technologiques afin de protéger vos renseignements personnels contre toute perte ou vol et contre tout accès, divulgation, copie, utilisation ou modification non autorisés.

Conformément à des exigences spécifiques de la loi en Alberta, toute entreprise ayant des renseignements personnels sous son contrôle doit fournir un avis, sans délai déraisonnable, au commissaire à la protection de la vie privée de l'Alberta, de tout incident entraînant l'accès non autorisé aux renseignements personnels ou de toute divulgation ou perte de renseignements personnels.

VII. Responsable de la protection de la vie privée

Pour toute question au sujet des présentes politiques de protection de la vie privée, ou si vous désirez accéder, corriger ou mettre à jour vos renseignements personnels, ou pour obtenir de l'information au sujet de nos politiques et pratiques régissant notre utilisation de fournisseurs de services de l'extérieur du Canada, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection de la vie privée au :

Téléphone : 1 416 309-8100

Courrier : 77 rue King Ouest, Bureau 3600
Boîte postale 308
Toronto (Ontario) M5K 1K2
CANADA

Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à répondre à vos besoins d'assurance.

Date : Janvier 2014